

A la une...



Chères Boinvilloises, chers Boinvillois

Pour commencer ce **mot du maire**, je vous livre mon petit "**mot d'humeur**".

Le Préfet des Yvelines est sur le point de désigner le village de St Martin de Brethencourt comme commune d'accueil pour "L'aire de grand passage des gens du voyage".

Trop peu de Boinvillois réagissent à cela.

Je vous rappelle que ce terrain est situé à quelques centaines de mètres du Hameau du Bréau.

Il faut agir et très vite!

Une première manifestation devant la Sous-Préfecture s'est tenue samedi 28 janvier.

Les Élus et les agriculteurs, seuls, ne peuvent rien.

Nous avons besoin de vous pour nous aider et nous épauler et ainsi montrer notre mobilisation.

Il faut, tous ensemble, continuer le combat et réagir.

Toutefois une note plus positive pour les familles ayant des enfants scolarisés à Dourdan.

Après de longs mois de lobbying auprès des Conseillers Départementaux des Yvelines et de l'Essonne et aussi grâce à la pression des parents d'élèves une solution a été trouvée.

Le prix des repas pour les enfants de nos communes des Yvelines sera le même que pour les familles essonniennes.

Ce numéro de l'Écho est assez dense, je vous invite à en prendre connaissance et à ne pas hésiter à nous solliciter si vous avez des questions.

Je vous présente mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2017.

Brouillard en janvier, année ensoleillée

Jean-Louis Florès

Dans ce numéro :

État Civil	2
La Mairie vous informe...	3
Vœux du Maire	7
Environnement	7 et 11
La Mairie vous informe...	8
Les associations...	11
Infos diverses	15



État Civil

LECOMTE DECHAMP Aodren, Wilhelm, Pierre né le 23 août 2016

DUFEIL Rafaël, Amaury, Nicolas né le 29 août 2016

FABIANI Livia, Marie, Sylvie née le 21 décembre 2016

FILLON ROGER Théo né le 3 janvier 2017



PARRAINAGE CIVIL

JACQUIN Noah, Pascal, Patrick le 22 octobre 2016

JACQUIN Annaïck, Lydie Martine le 22 octobre 2016

DÉCÈS

OLLIVIER épouse **HERLIDO** Martine, Françoise décédée le 29 mai 2016

CHABROUX Thierry décédé le 18 juillet 2016

DIEUDONNE René, Emile décédé le 16 septembre 2016

POISSON Eric, Jean, François décédé le 28 septembre 2016

JOURDAN Patrick, Roger, Christian décédé le 21 décembre 2016.



La mairie vous informe

Conseil municipal du 24 novembre 2016

➔ Délibérations

⇒ **Représentativité de la commune de Boinville le Gaillard au sein du nouvel EPCI suite à la fusion de la CART, de la CAPY et de la CCE au 1er janvier 2017**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité. :

- Acte que la commune sera représentée par un délégué communautaire
- Désigne Monsieur FLORES, maire de la Commune, comme représentant

⇒ **Tarifs compétence scolaire à compter du 1er septembre 2016 (reprise de ceux de la CAPY dans un premier temps)**

Vu la délibération 25/2016 concernant la modification des statuts de la CAPY et de l'intérêt communautaire au 1er septembre 2016, considérant que les compétences scolaires de la CAPY ont été transférées à la commune, considérant les tarifs pratiqués par la CAPY et souhaitant le maintien de ces tarifs, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

décide de pratiquer à compter du 1er septembre 2016 les tarifs suivants pour la cantine :

- tarif adulte : 6,08 €
- tarif normal enfant : 4,17 €
- tarif réduit enfant : 3,43 €
- tarif spécifique enfant : 1,56 €
- tarif majoré : une majoration de 100 % du tarif applicable à la famille concernée sera appliquée pour chaque repas pris sans réservation préalable dans les délais impartis.

⇒ **Autorisation du Maire de prendre en charge les dépenses et les recettes liées à la compétence scolaire**

Les compétences scolaires de la CAPY ont été transférées à la commune au 1er septembre 2016. La commune adhère au SIVOS de la Pointe de Diamant pour que ce dernier exerce cette compétence scolaire à compter du 1er septembre 2016. Il faut régler les factures liées à la compétence scolaire, en attente de la mise en place administrative du SIVOS de la Pointe du Diamant et effective du SIVOS.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à prendre en charge communale les dépenses et les recettes prises en charge par la CAPY en application de la convention de mandat de gestion provisoire.
- Précise qu'une fois le SIVOS installé, toutes ces dépenses et recettes liées à la compétence scolaire et avancées par la commune seront à leur tour régularisées par émissions de titres et de mandats sur le budget propre du SIVOS. – Précise que la commune ouvrira sur son budget les crédits nécessaires à la régularisation de ces opérations provisoires tant en dépenses qu'en recettes.



La mairie vous informe

Conseil municipal du 24 novembre 2016 (suite)

⇒ Adhésion de la commune de Corbeuse à la carte AEP et de Sonchamp à la carte ASST du SIAEP- modification des statuts

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Acte et donne son accord pour l'adhésion de la commune de Corbeuse pour la carte « Eau Potable » et l'adhésion de la commune de Sonchamp à la carte « assainissement collectif » du SIAEP- modification des statuts au 1er janvier 2017
- donne son accord pour la modification des statuts du SIAEP prenant en compte ces adhésions

⇒ Adhésion de la commune à la convention de groupement de commande d'entretien et d'aménagement divers sur les voiries et services de l'assistance technique de Rambouillet Territoires dans le cadre des travaux de voirie – autorisation de signature à Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré avec 11 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention permettant la mise en œuvre de cette délibération.

⇒ SICTOM – Présentation du rapport d'activités – année 2015

⇒ SEY – Présentation du rapport d'activités – année 2015

⇒ Approbation des statuts du nouvel EPCI suite à la fusion de la CA RT avec la CAPY et la CCE au 1er Janvier 2017

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 2 abstentions une voix contre et 10 pour :

- ADOPTE les statuts du nouvel EPCI en vue de la fusion de la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires avec la CAPY et la CCE au 1er janvier 2017, conformément aux documents annexés à la délibération.

⇒ Désignation des délégués du SIVOS DE LA POINTE DU DIAMANT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, NOMME les délégués suivants pour représenter la commune au SIVOS de la Pointe du Diamant :

- M.FLORES Jean-Louis et BODHUIN Laurent - titulaires
- M. HAROUN Thomas et BRISSET Michel – suppléants

⇒ Points divers

Absence du personnel de la garderie Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'absence des 3 animateurs de la garderie. Le remplacement ponctuel est effectué par les Conseillers et le reste du personnel qu'il remercie pour leur aide. Il remercie également la commune d'Allainville aux bois qui a mis à disposition un membre de son personnel pour nous avoir aidé un mercredi.

Conseil municipal du 21 décembre 2016

⇒ Délibérations ...

⇒ Assainissement transfert de l'actif et du passif

Considérant le retrait de la compétence communautaire « Assainissement collectif » au 1^{er} janvier 2016 ; que ce retrait entraîne le transfert de l'actif et du passif vers les communes membres ; qu'il convient d'apporter de précisions à la délibération n°23/2016 relative au transfert de l'actif et du passif entre la CAPY et la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : précise les montants définitifs de transferts des résultats 2015

- **Résultat de fonctionnement global**: 1.494.739,79 €
- Résultat de fonctionnement pour Boinville 153.610,51 €
- **Résultat d'investissement** : 215.945,63 €

Compte tenu de la subvention non perçue par le budget M49 de la CAPY, concernant l'opération réalisée à Paray-Douaville, il est transféré à la commune un déficit de 174.201 €. Par conséquent, la somme à répartir entre les communes en excédent d'investissement s'élève à 390.146,63 €.

- Résultat d'investissement pour Boinville 40.094,35 €



La mairie vous informe

Conseil municipal du 21 décembre 2016 (suite)..

⇒ Compétence scolaire – transfert de l'actif et du passif

Considérant le retrait de la compétence scolaire des statuts de la Communauté de Communes au 1^{er} septembre 2016; la nécessité de transférer le patrimoine scolaire aux communes concernées ; l'état de la dette de la CAPY qui fait apparaître deux emprunts liés à la compétence scolaire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- accepte le transfert au 31/08/2016, vers la commune, des biens liés à l'exercice de cette compétence, dont un état détaillé sera joint à la présente délibération.
- accepte le transfert au 31/08/2016, vers la commune, de la quote-part des emprunts qui ont permis de financer la première phase du programme scolaire, selon un état détaillé joint à la présente délibération.

⇒ Compétence balayage mécanique – transfert de l'actif

Considérant l'absence de reprise de la compétence « balayage mécanique » au 1^{er} janvier 2017 par la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires; le retour de cette compétence vers les communes au 31/12/2016 ; que l'actif de la CAPY fait apparaître des biens liés à la compétence « balayage mécanique » ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- accepte le retour, au 31/12/2016, vers la commune du bien suivant

Balayeuse mécanique: valeur d'origine: 9.298,78 € ; Valeur nette comptable 0,00 €

⇒ CAPY évaluation des charges et attributions de compensation

Considérant l'absence de reprise de la compétence « balayage mécanique » au 1^{er} janvier 2017 par la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires; l'absence de reprise de la compétence « éclairage public » au 1^{er} janvier 2017 par la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires; la nécessité de fixer le montant définitif de l'attribution de compensation au titre de l'année 2016 et de prendre en compte le transfert de charges pour le calcul de l'attribution de compensation 2017 qui sera pris en compte par la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les rapports établis par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées, modifiant les transferts de charge pour les compétences « Assainissement », « Transport scolaire », « Éducation – Restauration scolaire », « Balayage mécanique » et « Éclairage public ».

⇒ Demande de majoration de 15 % des attributions de compensation à la CA RT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- demande que l'ensemble des communes du territoire CAPY puisse bénéficier de la majoration de leur attribution de compensation à hauteur de 15%

⇒ Motion concernant le projet d'implantation d'une aire de grand passage des gens du voyage dans le territoire du sud Yvelines

Considérant les problèmes environnementaux, sécuritaires et de salubrité de l'emplacement pressenti pour cette implantation

Le Conseil municipal,

- Désapprouve le projet préfectoral d'implantation d'une aire de grand passage sur le territoire de la commune de Saint Martin de Bréthencourt, et d'une manière globale, sur les communes membres de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires.

⇒ Investissement 2017 – ouverture de crédit

Certaines factures d'investissement doivent être réglées avant le vote du budget. Le conseil municipal décide d'inscrire en section d'investissement pour l'exercice 2017, dans l'attente du vote du budget primitif, la somme de 43 382,25€ (25 % de 173 531,38 € - Dépenses d'investissement 2016 moins les emprunts)

Soit 20 000 € au chapitre 20 immobilisations incorporelles, et 23 382,25 € au chapitre 21 immobilisations corporelles. S'engage à reprendre les écritures dans le budget primitif 2017.

⇒ RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte de contribuer à hauteur de 1€/enfant domicilié sur la commune et scolarisé dans les écoles d'Allainville aux Bois et Boinville le Gaillard.

⇒ **Ces deux derniers conseils sont denses en informations (changement de statut, chiffres...) si vous souhaitez de plus de détails, nous vous invitons à consulter nos Comptes-Rendus de Conseil Municipal sur notre site www.boinville-le-gaillard.fr (onglet Mairie, rubrique « le conseil municipal », « les comptes-rendus »)**

La mairie vous informe



AIRE DE GRAND PASSAGE

Vendredi 16 décembre 2016 s'est tenue, à **Sainte Mesme**, une réunion d'information concernant la possible implantation d'une **Aire de Grand Passage** sur la commune de **Saint Martin de Bréthencourt**.

Environ 200 personnes, dont vos élus, étaient présentes à cette réunion d'information.

Le site de Saint Martin de Bréthencourt proche du pont vers **HAUT BOUT** semble, à ce jour, avoir la préférence de la Préfecture.

Les élus de la région sud-Yvelines, ancien Ministre, Député, la quasi-totalité des Maires concernés ainsi que le Président de la chambre d'Agriculture et le Président des jeunes Agriculteurs, ont affirmé leur opposition à ce projet, qui, s'il aboutissait, concernerait entre **150 et 200 caravanes, soit environ 1000 personnes**.

Les élus argumentant **qu'un village de 650 habitants ne peut accueillir 1000 personnes** et que pour des raisons :

- ➔ **de Sécurité** : Le terrain se situant sur la D168 a un accès très dangereux, sans visibilité, où 200 caravanes devront manœuvrer pour entrer et sortir.
- ➔ **d'Hygiène** : conditions sanitaires (rappelons que ce site est juste au-dessus de la nappe phréatique qui alimente la ville de Dourdan et que ce terrain ne dispose d'aucune distribution d'eau potable, ni de vide sanitaire, ni de lieu de stockage de déchets ménagers.
- ➔ **Humaines** : Est-il humain de « parquer » des familles entre 2 lignes de TGV et l'autoroute A10? Et dans de telles conditions
Où seront scolarisés les enfants?
- ➔ **Financières** : qui supportera les frais d'entretien et de remise en état de ce site?
Comme l'a rappelé **Thierry CONVERT** Maire de Poigny la Forêt :
« *près de chez moi un village a dû déboursier la somme de 40 000 euros pour remise en état d'un site après le départ des Gens du Voyage* ».
« *Sonchamp a accueilli 4 fois 250 caravanes et les forces de l'ordre ne nous ont pas aidés à faire évacuer l'endroit* » a déclaré **Serge QUÉRARD** Maire de la Celles les Bordes .

Les élus, de tous bords, ont prévenu que **des actions seront menées** si le Préfet s'entête.

Vos élus comptent sur votre soutien afin que ce projet n'aboutisse pas.

Une pétition d'opposition à cette Aire de Grand Passage circule.

Elle sera disponible pour signature en mairie.

La conclusion de cette réunion est revenue à **la Ministre Christine BOUTIN**

« il est important que nous soyons tous ensemble ».

Notez pour la petite histoire que le sud-Yvelines commence à Versailles, alors pourquoi pas un joli campement à l'ombre du château? Quoi qu'il en soit,

Vous pouvez compter sur vos élus.

Nous participerons à toutes les actions afin que ce projet n'aboutisse pas.

Nous comptons sur votre soutien.

Pour adhérer à l'Association contre l'Aire de Grand Passage sud-Yvelines, **ACASY**,
Rendez vous en Mairie.

Pour y remplir le bon d'adhésion ci contre **Régine LIBAUDE** Maire d'Allainville aux Bois et présidente de l'association, compte sur vous, pour votre adhésion mais aussi pour participer nombreux aux différentes actions que l'ACASY mènera, avec un maître mot

L'Union fait la Force

FICHE D'ADHESION		DATE:
NOM:		NOM:
Prénom:		Prénom:
Adresse:		
Tel fixe:		Tel mobile:
Mel:		
Reçu la somme de:	€	CHEQUE ESPECES
		Date:

ACASY
Association Contre l'Aire de grand passage du Sud-Yvelines
Siège social: Mairie de St Martin de Bréthencourt 78660



MANIFESTATION CONTRE L'AIRE DE GRAND PASSAGE SAMEDI 28 JANVIER 2017

Sans concertation préalable, le Préfet des Yvelines cherche à imposer une « **aire de grand passage de gens du voyage** » à **Saint Martin de Bréthencourt**. On ne peut que s'opposer à la prise d'otage du Sud

Yvelines par l'État. C'est pour manifester contre cette implantation et compte tenu des problèmes majeurs que cela implique (*voir page précédente*) que l'**ACASY**, les Maires des villes et villages du Sud Yvelines et Sud Essonne, notre Député, les organisations agricoles, de nombreux agriculteurs, et sympathisants se sont retrouvés devant la Sous-Préfecture de Rambouillet afin de se faire entendre.

Il existe des solutions alternatives, la Préfecture connaît mieux que quiconque les nombreuses friches industrielles présentes dans le Sud Yvelines et qui seraient plus adaptées à recevoir l'aire de grand passage.



Les Maires ont été ensuite reçus par le Sous-préfet.



La mairie vous informe

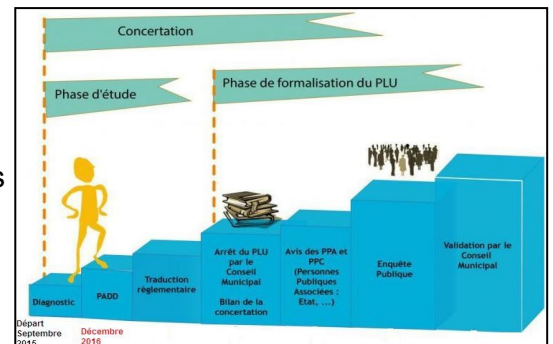


Le **jeudi 15 décembre 2016**, s'est déroulée la première **réunion d'information** sur le **PLU**. Jean Louis FLORES accompagné de Monsieur GUILLEMINOT urbaniste du cabinet « *En perspective Urbanisme et Aménagement* » en charge de notre PLU, nous ont informé de l'avancement du PLU. Actuellement les travaux ont porté sur le **PADD** (**P**rojet **A**ménagement **D**éveloppement **D**urable) qui donne les grandes lignes sur la préservation de notre milieu rural d'ici les 20 prochaines années, la conservation des contours actuels de notre village et hameaux tout en permettant la construction, en recensant les terrains qui selon des priorités pourraient être constructibles.

Quelques Boinvillois ont aussi pu poser les questions sur des points qui les inquiétaient, comme l'expansion du village, la taille des futurs terrain etc...

Une prochaine réunion aura lieu dès la prochaine étape.

Réunion d'information PLU



INFORMATION DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Depuis le 16 décembre 2016, est paru le décret modifiant le seuil de recours obligatoire à **un architecte**. Ce décret entrera en vigueur au 1er mars 2017.

Il fixe le seuil de recours à un architecte à **150 m² de surface plancher** (170 m² auparavant).

Cérémonie des Vœux de Maire,

Nouveaux Boinvillois,

Médailles du Travail

La cérémonie a débuté par la présentation des **Vœux du Maire** Jean Louis FLORES. Il a rappelé notamment la dissolution de la CAPY et notre entrée plus ou moins choisie dans la CART. Il relève son inquiétude quant à notre devenir en son sein, la CART ne reprenant pas plusieurs compétences, entraînant ainsi des coûts budgétaires supplémentaires qui vont revenir aux communes. Jean Louis BARTH, a ensuite pris la parole rappelant que c'était pour la dernière fois puisque la CAPY était dissoute, enfin Jean Frédéric POISSON, Député des Yvelines, a redit sa confiance en l'écoute des communes ayant un seul représentant à la CART.

Cette année la cérémonie de l'accueil des **nouveaux Boinvillois** était couplée aux Vœux du Maire, celui-ci a noté que 7 nouvelles familles étaient arrivées, grâce en autre à la vente de maison mais aussi de plusieurs terrains constructibles rejoignant ainsi les aménagements prioritaires de notre PLU.



Puis ce fut la **remise des médailles du travail** toutes « raflées » cette année pour un seul couple, **Monsieur MARTIN Christian et Madame BUNEL Michèle**. Deux médailles « Vermeil » (30 ans) et « Or » (35 ans) pour Monsieur, et pour Madame « Grand Or » (40 ans).

La cérémonie s'est terminée avec notre traditionnelle galette réunissant l'assemblée.



Notre bibliothécaire, et non moins membre de la commission Fleurissement, Claudine DOMPS a soumis à la commission de rassembler nos idées, autour d'un projet commun.

des Boîtes à livres à Boinville

Beaucoup de municipalités ont déjà conçu et fabriqué des boîtes à livres, où les habitants peuvent déposer et/ ou emprunter des livres aussi bien pour des adultes que pour des enfants.

Boinville étant divisé en trois hameaux, 3 boîtes à livres seront construites.

La bibliothèque municipale amorcera les dons, mais l'idée de départ est celle du partage. Vous avez apprécié un livre, vous êtes sûr de ne pas vouloir le garder, et vous ne voulez pas le jeter, alors suivons la citation de Bernard Pivot



« On ne jette pas un livre, on ne le brûle pas, on ne l'abîme pas, on en prend soin, on le range, on en est fier. »

déposez le dans la boîte la plus proche et vous en choisissez un autre qui vous plaît dans cette même boîte.

Il ne reste plus qu'à fabriquer les boîtes...



Environnement

Il y en a «**MARRE**» de la pollution de la **MARE des SAULES** à Bretonville par les boues de la station d'épuration à côté.

Si vous êtes témoin d'une telle inondation comme celle qui s'est produite l'année dernière, il existe un numéro de téléphone d'urgence à appeler sur la borne SIAEP gérant de la station qui interviendra au plus vite (astreinte même le week end)

Astreinte : 24H/24H - 7J/7J

En cas d'urgence, un seul numéro d'appel

01 30 88 07 50

Commémoration du 11 novembre 1918

Un peu d'histoire ...

Le 11 novembre 1918, journée du souvenir inscrite dans la loi du 24 octobre 1922.

Le 11 novembre est un jour férié en France pour célébrer l'arrêt des combats militaires conclu entre les alliés et l'Allemagne.

L'armistice est signé le 11 novembre 1918 à 5h15 dans un wagon au cœur de la clairière de Rethondes (près de Compiègne) par le Maréchal Foch et un représentant de l'armée Allemande. Le cessez-le-feu est effectif à 11 heures.

Cette première guerre mondiale a déchiré l'Europe et le monde entre 1914 et 1918, faisant plus de 10 millions de morts.

La cérémonie rend honneur aux milliers de soldats victimes de cette guerre: morts, disparus, mutilés. Avoir 20 ans en 1914 voulait dire aller au feu sans formation militaire. Cette guerre a été un tel traumatisme que dès 1920 le parlement décide que les restes d'un des soldats non identifiés tombés au champ d'Honneur seront inhumés sous l'Arc de Triomphe à Paris. Le 28 janvier 1921, le cercueil du soldat inconnu, qui représente symboliquement tous les soldats français morts pour la France, est inhumé au centre de l'arche principale, face aux Champs-Élysées. La flamme sacrée, qui se trouve sous l'Arc de Triomphe est allumée pour la première fois le 11 novembre 1923 par le ministre de la guerre de l'époque. Depuis cette date elle ne s'est jamais éteinte ; un ravivage a lieu chaque soir à 18h30 et, lors de chaque cérémonie du souvenir.

Depuis la loi du 28 février 2012, le 11 novembre célèbre à la fois l'armistice du 11 novembre 1918 et la commémoration de la victoire et de la paix. Ainsi, les Boinvillois, jeunes et moins jeunes, se sont rassemblés ce 11 novembre dernier au monument aux morts pour rendre hommage aux soldats tombés pour la France. Cette cérémonie s'est clôturée autour d'une petite collation.



La mairie vous informe



A ce jour le plan **Vigipirate Alerte**

Attentat est toujours en vigueur, notamment aux abords des écoles et lieux publics.

A cette fin, les barrières mises aux accès Garderie-école et Mairie sont maintenues.

Pour la sécurité des enfants, merci de ne pas les déplacer. **Malheureusement de trop nombreuses personnes ne respectent pas ces consignes.**



Carte Nationale d'Identité (CNI)

Depuis le 1^{er} novembre 2016, les Yvelines expérimentent la CNI en ligne.

la Mairie de Boinville le Gaillard

n'assure plus le service **Cartes Nationales d'Identité**.

Comme pour les Passeports, il faut dorénavant se diriger vers une mairie habilitée.

Les documents à remplir seront toujours disponibles à la mairie de Boinville, mais vous devrez les déposer, accompagnés des justificatifs, soit à la mairie de Saint-Arnoult soit à celle de Rambouillet, après avoir pris rendez-vous auprès de l'une d'entre elles.

Pour plus de facilité, vous pouvez remplir le formulaire CERFA (mineur ou majeur) en ligne, puis l'imprimer. Vous vous présenterez avec les justificatifs demandés après avoir pris rendez-vous.

Tout savoir sur l'expérimentation en ligne dans les Yvelines, sur l'accès aux formulaires CERFA et prises de Rendez vous sur le site:

<http://www.rambouillet.fr/-carte-nationale-d-identite-cni-.html>.



Le recensement à 16 ans est **obligatoire** et doit avoir lieu dans les **3 mois qui suivent le 16e anniversaire**.

Il faut alors se faire recenser auprès de la

mairie de son domicile. Après ces démarches, le jeune obtient une attestation de recensement qui lui sera demandée pour l'inscription aux examens et aux concours publics tels que le BAC, BTS etc.. ou le permis de conduire. Il sera ensuite convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)

Plus de renseignements sur :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F870>



La mairie vous informe ...

Sortie du territoire des mineurs

A compter du **15 janvier 2017**, un **mineur non accompagné** d'une personne détentrice de l'autorité parentale ne pourra plus quitter le pays sans autorisation.

Ce dispositif concernera tous les déplacements de mineurs à l'étranger y compris ceux organisés dans le cadre d'accueils collectifs de mineurs (séjours à l'étrangers).

Depuis l'automne 2012, un mineur se déplaçant seul pouvait voyager dans l'Union européenne avec un titre d'identité en cours de validité et n'avait plus besoin d'une autorisation signée des titulaires de l'autorité parentale.

Au regard du contexte actuel, la loi du 3 juin 2016 relative au renforcement de la lutte contre le terrorisme et le décret du 2 novembre 2016 fixant ses modalités d'application ont rétabli l'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs.

Ainsi, à compter du **15 janvier 2017**, un mineur non accompagné de ses parents (ou d'une personne détentrice de l'autorité parentale), ne pourra plus quitter la France sans autorisation. L'autorisation de sortie du territoire prend la forme d'un formulaire à télécharger sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359> (imprimé Cerfa N°15646*01), à remplir et signer par un seul titulaire de l'autorité parentale.

L'enfant qui voyagera à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents devra présenter les 3 documents suivants :

- Pièce d'identité du mineur : carte d'identité ou passeport
- Original du formulaire signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale
- La photocopie du titre d'identité du parent signataire du formulaire.

Retrouvez sur le site de www.boinville-le-gaillard.fr, le document CERFA à remplir, ainsi que le texte de l'arrêté du 13 décembre 2016 fixant les modalités d'application du décret du 2 novembre 2016.

Garderie



Puisque la vie n'est jamais un long fleuve tranquille...

Début décembre, nous nous sommes trouvés en situation de crise au **Centre de Loisirs**.

En effet, à la suite d'arrêts maladie, puis d'un arrêt pour accident du travail, il n'y avait plus aucun animateur pour assurer l'accueil des enfants !

La solution de facilité pour les élus aurait été de fermer la structure... mais cela aurait mis les parents dans une situation très difficile et il n'en n'était pas question.

Alors, ils ont retroussé les manches ! Tous ont répondu présents !

Pendant **3 semaines**, ils se sont relayés, au petit bus, à l'ouverture le matin dès 7h, à la fermeture le soir jusque 19h, à préparer le goûter, à faire le ménage, mais aussi bien sûr à animer les temps d'accueil.

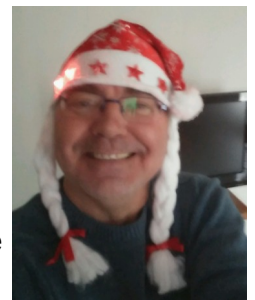
Un grand merci aux élus, les retraités pour s'être libérés, aux actifs, qui pour certains ont pris sur leur temps de congés, mais aussi au personnel, Céline, Manuela et Laura, qui ont bouleversé leurs horaires pour maintenir ce service au public !

Merci aux parents (hélas, peu nombreux), qui nous ont soutenu et proposé de l'aide durant cette période difficile.

La commission "Garderie" a fait son maximum, pour qu'ils soient informés et rassurés par le maintien de l'accueil, avec parfois, des choses auxquelles on n'est pas préparé... Comme :

comment envoyer un SMS à 132 correspondants ?

Défi relevé !





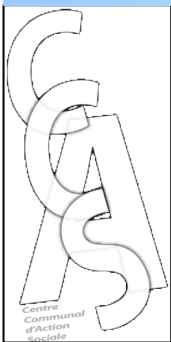
La mairie vous informe ...



Nouveau directeur à la Garderie,

Suite au départ de Benjamin, un poste était à pourvoir au Centre de Loisirs. Au mois de décembre, les entretiens se sont enchaînés et c'est finalement **Arnaud JULIEN**, actuellement en poste à Ablis, qui a été retenu.

Il rejoindra la commune le 1er avril au poste de directeur.



Le **CCAS** a convié nos aînés Boinvillois le **4 décembre dernier** afin de les réunir autour du traditionnel repas de fin d'année. Une animation théâtrale a été proposée gracieusement par la troupe de la **Comédia del Ablis**.

Comme beaucoup de collectivités, et pour des restrictions budgétaires, **l'âge requis est passé de 60 à 65 ans**.

Chaque personne concernée par ce changement a été informée individuellement par courrier.

55 personnes ont participé à cette journée festive ainsi que les élus et les membres du CCAS.



Au revoir CAPY,



Bonjour CART

**RAMBOUILLET
TERRITOIRES** 

Créée en 2003, à l'initiative de 8 communes du sud-yvelines, la **CAPY** a mis en oeuvre une action concrète en faveur de la ruralité de son territoire, au bénéfice de chacune des 8 communes.

Grâce à sa gestion rigoureuse et le nombre de compétences réellement exercées, la CAPY a été considéré par les services de l'Etat, comme étant une collectivité exemplaire. Pour exemple, sans cette mise en commun des moyens, il aurait été impossible pour notre commune, d'avoir aujourd'hui, une école confortable et aux normes.

Au **1er janvier 2017**, suite à l'application de la loi NOTRE, notre communauté de communes, se voit contrainte, comme celle des "Etangs" de fusionner avec la **Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires « CART »**.

Ce nouveau territoire représente 77 782 habitants répartis sur 36 communes, Boinville disposera d'un seul représentant sur 67...

Ce sont donc de nouveaux interlocuteurs, de nouvelles façons de travailler et une place à trouver dans cette "interco".

En tant que **plus ancien président des trois "interco"** qui fusionnent, au 1er janvier, **Jean-Louis BARTH** a succédé à **Jean-Frédéric POISSON** au poste de Président par interim de la CART, le temps que le nouveau bureau soit installé et qu'un nouveau Président soit élu.

Mr POISSON ne souhaitant pas reconduire son mandat, Marc ROBERT Maire de Rambouillet, Monsieur TROTIGNON et Monsieur JUTIER se sont positionnés comme candidats.

C'est **Marc ROBERT** qui a été élu le 26 janvier 2017 comme Président de la CART.

Vous pouvez suivre la **CART** sur le site <http://www.rt78.fr/>



Tout arbre planté à la Sainte Catherine prend racine!

Environnement

La **commission fleurissement** a planté le 25 novembre 2016, autour du **city stade**, une dizaine d'arbres d'ornement.

Souhaitons longue vie à ces arbres qui du **prunus** au **bosquet de bouleaux**, en passant par le **saule pleureur**, le **catalpa**, les **érables**, le **murier** et le **tulipier** vont paysager le terrain, nous faire bénéficier de leur ombre bienveillante en été et apporter des couleurs chaudes en automne.

Notre programme de plantations commencé en 2015 par des **arbres fruitiers**, puis en 2016 par les **arbres d'ornements au city stade**, se poursuivra en 2017.

Si vous avez des suggestions à faire ou des arbres à donner faites-nous en part!



Les Associations



10 SEPTEMBRE 2016



L'**OSASC** a organisé sa brocante annuelle, bénéficiant d'une météo plutôt clémente.

De nombreux exposants et visiteurs ont fait le succès de la brocante qui s'est déroulée dans les rues du village.

Moules marinières ou encore Chipolatas, merguez cuites au barbecue et véritables frites traditionnelles (pomme de terre locales !) étaient proposées pour vous restaurer.

L'**OSASC** vous remercie de votre participation et vous donne rendez-vous l'année prochaine



BEAUJOLAIS NOUVEAU le 19 novembre 2016

Dans la salle polyvalente, c'est la soirée « **Beaujolais Nouveau** » que l'**OSASC** a eu le plaisir de vous proposer.

Au programme : un copieux repas et une animation « musicale et dansante » assurée tout au long de la soirée par le Groupe

« **Les Chaloupées** ».

Les Chaloupées qui ont tenue une belle ambiance jusque très tard dans la nuit

Le tout arrosé de Beaujolais Nouveau qui était particulièrement bon et fruité cette année !

On vous attend très nombreux encore l'année prochaine !





Les Associations ...

Le Club des Hirondelles...



Le Club des Hirondelles vous adresse ses Meilleurs Vœux pour 2017, santé, prospérité à tous.

Le Club a repris le collier le 5 septembre.

Le **26 novembre** a eu lieu le loto. Un jeune couple Boinvillois a gagné le gros lot « un déjeuner spectacle » pour 2 personnes à Cernay la Ville, ils étaient enchantés de leur journée.



Le **30 décembre** Réveillon de la Saint Sylvestre dans une chaude ambiance.



Et à venir:



Le **12 février** concours de Belote venez nombreux pour taper le carton à la salle polyvalente.
(participation: 10€ par inscription)

Le **28 février** sortie aux Chansonniers (voir ci dessous)

De **19 au 25 juin** une semaine dans la Drome Provençale et le Lubéron

Nous souhaiterons la Bienvenue à nos manifestations aux Boinvillois souhaitant nous rejoindre les lundis après midi à la salle polyvalente (à partir de 55 ans)



Le Club des Hirondelles

Vous proposent une matinée

Au Théâtre des 2 ânes

Le Mardi **28 février 2017**

Départ de Boinville à 13 h

Prix 55 €

Réservation et chèques à remettre le plutôt possible à

Madame ROBICHON : 01 30 59 13 43

Madame DUMAS : 01 30 59 16 51





BOINVILLE JEUNESSE



5 novembre 2016

Plus d'une vingtaine d'enfants déguisés (petits monstres, sorcières, pirates ou encore morts-vivants) et de nombreux parents ont pu venir défiler aux côtés de Boinville Jeunesse, pour récolter des bonbons.

A l'issue du défilé, un goûter et une boisson ont été offerts par l'Association à tous les enfants déguisés, dans la petite salle (derrière la salle polyvalente) décorée aux couleurs d'Halloween.



Boinville Jeunesse remercie tous les Boinvillois qui ont bien voulu ouvrir leur porte aux enfants et ceux qui ont apporté des friandises à la salle.



Merci également aux enfants et à leurs parents de leur participation.

Et le soir ...

Boinville Jeunesse associée à la **Comedia del Ablys** vous ont proposé en soirée, une représentation théâtrale adaptée d'une pièce de **Bruno CHAPELLE** et **Marie-Aline THOMASSIN** intitulée
« **J'adore l'amour... J'aimerais bien le refaire un jour** ».



Cette pièce mise en scène par **Corinne BIDOU** a été vue par une salle des fêtes comble et a connu un vif succès !

10 Décembre 2016

Le **spectacle de Noël** tant attendu par les tous petits était fixé au matin dans les locaux du centre de loisirs.

Corinne BIDOU et **Claudine FLORES** vous ont proposé
« **La soupe de Noël au caillou** ».

Ensuite, c'est **Claudine DOMPS** (notre Bibliothécaire) associée à la manifestation qui a présenté aux enfants une sélection de livres sur le thème de Noël.

Un petit goûter et un chocolat ont été offerts à chaque enfant venu voir le spectacle.





Les Associations...



LA BIBLIOTHEQUE DE BOINVILLE

LE COIN DES LIVRES

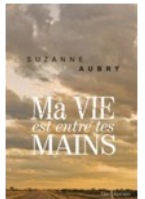
Hiver rime avec mohair, rocking-chair et prix littéraires, le tout sous une bonne lumière!

Lire ça fait en effet partie du "cocooning" mais que lire?

- Si vous voulez voyager dans l'espace :



⇒ dans les paysages arides de l'ouest canadien :
Ma vie entre les mains de **Suzanna Aubry**



⇒ au Burundi avec **Gael Faye** qui raconte son enfance tragique dans **Petit pays**

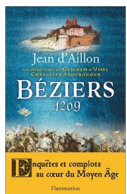
⇒ aux EtatsUnis avec **Dans la forêt** fable écologique qui nous fait réfléchir sur notre mode de vie et notre relation à la nature à travers les yeux de 2 adolescentes

- Si vous voulez voyager dans le temps :

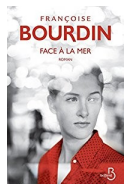
⇒ **Marek Halter** avec **Eve** parle de vengeance, de libre arbitre et du combat des femmes pour la liberté de penser



⇒ Une plongée au coeur du Moyen Age avec **Béziers 1209** de **Jean d'Aillon**, une épopée romanesque qui nous fait vivre les aventures de Guilhem d'Ussel au temps de Philippe Auguste



⇒ La championne plébiscitée par les lectrices **Françoise Bourdin** nous emmène au Havre avec **Face à la mer** où nous suivons une tendre affaire de famille

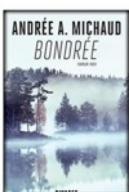


- Les polars et autres thrillers ont toujours la côte

⇒ **Un Coeur sombre** de **R J Ellory**, portrait d'un anti héros confronté à ses démons



⇒ **Bondrée** d'**Andrée A Michaud**, polar québécois impeccable d'angoisse et de suspense autour de la mort de 2 adolescentes



⇒ **Moissons sanglantes** de **Peter Robinson**, 22ème enquête de l'inspecteur Banks dans le Yorkshire après la découverte d'un corps dans un abattoir





Les Associations ...



Et pour les enfants

Des livres pour accompagner les peurs des jeunes enfants



⇒ **Gros cornichon d'Edouard Manceau**

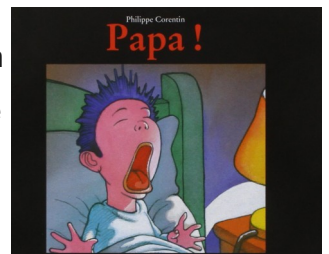
Résumé : Voici un monstre, drôlement effrayant à qui on crie bien fort : "Hou ! Tu veux me manger tout cru, gros cornichon !!! Mais tu ne me fais pas peur ! Je te chatouille les cornes... Tu ne peux plus m'attaquer, gros cornichon !!! Je te chatouille sous les bras... Page après page, le lecteur chatouille les différentes parties du corps du monstre, qui se déconstruit petit à petit : les cornes se transforment en lune, les bras et les jambes se plantent comme des arbres, le ventre se fait maison... Et le monstre prend la forme de l'univers rassurant de l'enfant.

Un album ludique et interactif pour chasser les monstres de la nuit

⇒ **Papa! de Philippe Corentin**



Résumé : Dans une chambre d'enfant, dans un petit lit, se trouvent un petit garçon et une sorte de jeune saurien : alternativement, tous les deux se réveillent et appellent leur papa en invoquant la même raison : "Il y a un monstre dans mon lit!" Chacun est invité, tour à tour, à aller voir sa maman pour chasser ce vilain cauchemar. Et finalement, tous deux se rendorment, ensemble, parce que c'est la nuit et qu'ils sont fatigués. Un joli jeu entre rêve et réalité, une histoire amusante illustrée de dessins fort drôles, pour rire de ce qui fait peur : le meilleur des antidotes pour les petits (dès 3 ans).



Propositions réalisées par nos deux Claudine, livres adultes votre dévouée bibliothécaire Claudine DOMPS et pour les enfants par Claudine FLORÈS



MAV78/AGY78 est missionné par le Conseil Départemental des Yvelines dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de moyens pour faire connaître le **dispositif MAV78** (Maltraitance Adultes Vulnérables) mis en place depuis 10 ans pour lutter contre toutes les formes de maltraitance (physique, financière, ...) envers les seniors ou les personnes en situation de handicap. Que les mauvais traitements soient avérés ou qu'il s'agisse d'un doute, le

01 39 55 58 21

répond par l'intermédiaire d'un psychologue pour trouver une solution adaptée, avec la possibilité de rester anonyme. Aujourd'hui certains adultes en situation de fragilité ignorent qu'un tel dispositif entièrement gratuit peut leur venir en aide, si cela s'avère nécessaire.



Infos diverses

ATTENTION ARNAQUE

Le **SIAEP** a reçu un l'appel d'une habitante de Saint-Martin-de-Bréthencourt leur signalant qu'une personne se nommant **Mme Catherine MARTIN** et travaillant pour le **SIAEP** avait constaté une forte augmentation de sa consommation d'eau laissant supposer une fuite chez elle. Cette personne lui aurait conseillé de prendre un RDV avec un technicien en appelant le **0899.19.08.33**. Cette personne est **INCONNUE des services du SIAEP**. Le n° de téléphone est une boîte vocale qui facture 3€ l'appel + durée d'attente.

Nous vous recommandons donc d'être vigilant.



NEWS

Des consultations de prévention gratuites pour les enfants de 0 à 6 ans sont proposées par le nouveau bus du service de PMI du Département, à partir du 16 janvier, dans 9 communes de la zone rurale.

Prêts à prendre la route dans leur camping-car

aux couleurs du Département, le médecin, l'infirmière et le chauffeur recrutés par le service PMI (**Protection Maternelle Infantile**) des Yvelines vont sillonner les routes de la campagne yvelinoise, de Bonnières-sur-Seine à Ablis, à partir du 16 janvier.

Dans les deux cabines du véhicule, ils vont proposer des **consultations de prévention gratuites pour les enfants de 0 à 6 ans** dans 9 villes de la zone rurale.



Un résultat des Assises de la Ruralité

Cette mission de protection infantile est habituellement assurée dans les 20 centres PMI du territoire mais, pour préserver une relation de proximité avec les habitants les plus éloignés des centres PMI, le Département lance ce nouveau dispositif. C'est un des résultats concrets des Assises de la Ruralité, cette large consultation des habitants de la partie la moins dense des Yvelines lancée il y a deux ans.

« L'expérience promet d'être enrichissante et très variée. C'est ce qui m'a séduit dans ce projet novateur, » explique le Dr Christine Petit qui va officier dans le bus PMI. A ses côtés, Anne Blanchard, l'infirmière, confie : « C'est encore mieux que la relation de proximité qui se crée en centre PMI. Nous allons à la rencontre des habitants d'un territoire qui ont parfois le sentiment d'être délaissés. »

« La ruralité est une richesse de notre département et je propose un plan d'action complet pour faciliter le quotidien des villages. La mission de PMI est de première importance, puisqu'elle consiste, pour notre personnel départemental qualifié, à s'assurer du bon développement des enfants de moins de 6 ans, de mettre à jour les vaccinations et de dépister d'éventuels handicaps », explique Pierre Bédier, Président du Conseil départemental des Yvelines.

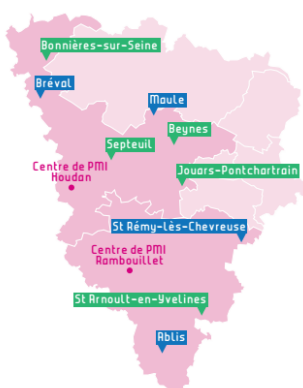
Consultations (à compter du 16 janvier 2017)

sur rendez-vous.

Tel : 07 63 14 33 47.

LE BUS PMI à votre rencontre

À compter du 16 janvier 2017, le bus PMI sillonne 9 villes rurales des Yvelines pour proposer des consultations de protection infantile aux enfants de 0 à 6 ans.



Consultations sur rendez-vous
chaque jour indiqué
de 10h à 16h

Appelez au 07 63 14 33 47

Jouars-Pontchartrain
LUNDI
Place du 8 mai 1945
(devant le foyer rural)

Bonnieres-sur-Seine
MARDI
Place de la Libération

Beynes
MERCREDI
Place du 8 mai 1945

St Arnould-en-Yvelines
JEUDI
Centre de loisirs "les Copains d'abord"
10 rue Guhermont

Septeuil
VENDREDI
Place Louis Fouché (devant la mairie)

Maule
LUNDI
Place du Général de Gaulle
(devant le CCAS
Maison Pierre Pecker)

St Rémy-lès-Chevreuse
MARDI
Espace Jean Racine - 1 rue Ditte

Bréval
MERCREDI
Place du Tranchant
(devant la salle polyvalente)

Rblis
VENDREDI
Médiathèque Emile Zola
15 rue Badillot



SEMAINE PAIRE

SEMAINE IMPAIRE

Rédacteur en chef :
Jean Louis FLORÈS

Rédacteurs / concepteurs : Michèle BUNEL, Laurent BODHUIN, Claudine FLORÈS, David YOU, Guylaine LAROYE, Elisabeth MASSON. Bruno BARBÉ, Claudine DOMPS

Imprimé par la Mairie de Boinville le Gaillard,
ne pas jeter sur la voie publique